

# Un ruisseau toujours source d'inquiétude pour un riverain

**Pedro Frade réside dans le lotissement du mont Chanois. Six pavillons viennent de voir le jour sur le terrain voisin du sien. Il craint que le ruisseau qui les sépare ne déborde de son côté. Celui-ci a bien été nettoyé mais ça ne lui semble pas suffisant.**

**D**ésemparé, voilà l'état d'esprit de Pedro Frade, un habitant du lotissement du mont Chanois à Pusey. En juin 2020, il avait déjà évoqué ses craintes suite au démarrage de la construction de six pavillons par Habitat 70, à côté de sa propre habitation et de celle qu'il louait. Un ruisseau, charriant les eaux pluviales du village, s'écoulait entre son terrain et celui des futures constructions. Suite à un fort orage, il avait subi une première inondation. « Ça fait 18 ans que j'ai construit mes deux pavillons et je n'avais jamais eu de problème auparavant », assure-t-il. Là, il craint que cela ne soit plus le cas.

## **Ne pas en subir les conséquences**

En effet, les pavillons ont été construits sur un terrain surélevé et quand la pression de l'eau va se faire trop intense, elle va s'écouler forcée-



**Le ruisseau sépare les deux terrains. Non canalisé, Pedro Frade craint des débordements de son côté, désormais en contrebas.** Photo ER/Bruno GRANDJEAN

ment de son côté. D'autant qu'un mur, d'une hauteur d'1,70 mètre a été construit en limite de propriété, le long des six pavillons. « Qu'est-ce qui va se passer ? Avec ce mur, quand l'eau va monter en pression, ça va venir chez moi et dans le lotissement », se désespère-t-il. « Depuis des années, le ruisseau n'a pas bougé d'un centimètre alors que les constructions se sont multipliées dans le village. Pourquoi ne l'agrandit-on pas ? » Il s'interroge par rapport aux obligations d'Habitat 70 : « Ils ont obtenu un permis de construire, ils sont en règle. Mais il faut qu'ils assument les conséquences de leur construction. »

## **Solution limitée**

Jean-Jacques Polien, maire

de Pusey, explique que la commune a été autorisée par les services de la Direction départementale des territoires (DDT) « à procéder à une opération de faucardage du ruisseau ». Mais c'est tout. « On ne peut pas aller au-delà à cause de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques », indique-t-il, en réponse au riverain qui aurait souhaité le prolongement d'une buse sur quelques dizaines de mètres. Les opérations de nettoyage seront néanmoins renouvelées.

Quant à Pedro Frade, bien conscient de résider aux abords d'une zone inondable, il continuera de s'inquiéter à chaque fois qu'un gros orage menacera de s'abattre sur Pusey.

**Cécilia CHERRIER**